

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**DIRECTION DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS
6 BIS IMPASSE RONTAUNAY – 97488 SAINT-DENIS CEDEX
TELEPHONE : 02 62 90 86 86**

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CHARGES

Objet du marché

**Mission de programmation muséographique
pour le Musée Historique de Villele
COMMUNE de Saint Paul**

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE DE VILLELE.....	3
1.1	<u>PRESENTATION DU SITE</u>	3
1.2	<u>CONTEXTE</u>	3
1.3	<u>OBJECTIFS DE LA MISSION</u>	4
2.	ACTEURS	5
3.	DECOMPOSITION DE LA MISSION	5
4.	COMPETENCES	7
5.	DOCUMENTS REMIS AU TITULAIRE POUR LA BONNE EXECUTION DE SA MISSION	7

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE DE VILLELLE

1.1 Présentation du site

Le Département de la Réunion, propriétaire du domaine historique de Villèle (en cours de classement au titre des Monuments historiques) a engagé une opération de rénovation complète de l'ensemble constitutif du Musée historique de Villèle (Musée de France).

L'ensemble du domaine de Villèle est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Chapelle Pointue est classée au titre des Monuments Historiques depuis 1970. Le Département a demandé le classement de l'ensemble du domaine en 2018. Cette demande est à l'heure actuelle en cours d'instruction.

1.2 Contexte

Malgré plusieurs aménagements partiels, le site de Villèle n'a jamais fait véritablement l'objet d'un programme de restructuration globale, et se retrouve à ce jour contraint dans ses missions fondamentales de conservation et de présentation des collections au plus grand nombre, ainsi que de contribution à la recherche scientifique.

Néanmoins en 2016, la volonté politique du Conseil Départemental a été de donner un nouveau souffle au musée de Villèle sur le plan de son contenu muséographique, au niveau de l'aménagement global du site et quant à sa valorisation touristique et économique.

De plus, son réaménagement s'avère également nécessaire pour l'accueil des publics dans de bonnes conditions de confort et de sécurité, l'amélioration des conditions de travail du personnel et une meilleure intégration urbaine avec le quartier de Villèle.

Les études de programmation architecturale et muséographiques ont permis de définir un scénario d'aménagement ayant les objectifs suivants :

- Affirmer l'unité du site en intégrant pleinement l'usine, la résidence, la chapelle et les espaces non-bâties (jardins, terrasses) à l'offre de visite ;
- Répondre aux normes des musées de France ;
- Répondre aux exigences des publics en termes d'accessibilité, confort, usages et services ;
- Se questionner sur le devenir de la grande parcelle au nord du site ;

Pour ce faire, l'opération comprend :

- La réhabilitation des bâtiments patrimoniaux existants (900 m² Surface Utile) et des ouvrages et vestiges historiques associés ;
- La construction d'un bâtiment neuf (1631 m² Surface Utile) regroupant toutes les fonctions (accueil, réserves des collections, boutique, locaux administratifs et techniques)
- L'aménagement paysager de la parcelle (79 800 m²)
- La refonte totale de la scénographie du site en intérieur et extérieur (salles d'exposition et d'interprétation, vestiges de l'usine sucrière, jardins etc.)

L'opération intègre également la mise à la norme réglementaire des l'accessibilité PMR, avec une spécificité liée à la nature des édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

1.3 Objectifs de la mission

1.3.1 Objet

La prestation consiste à assister le Maître d'Ouvrage dans l'élaboration et la rédaction du programme muséographique de l'opération :

- depuis le programme muséographique général jusqu'au programme muséographique détaillé,
- dans le suivi des études et des travaux scénographiques, jusqu'à l'intégration des médias divers et la réception des ouvrages.

Pour ce projet, le maître d'ouvrage se fait également accompagner pour la mise au point du Programme architectural et technique par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage - Programmation, dont la mission s'étend jusqu'à la fin des études de conception (approbation de l'APD).

Tout au long de sa mission, l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage-Muséographie travaillera en étroite collaboration avec l'AMO-Programmation ainsi qu'avec le scénographe de l'équipe de MOE pour la conception du programme muséographique général et détaillé, la rédaction des cahiers des charges (DCE), le suivi de développement des différentes étapes du projet, le suivi de production et d'intégration des différents médias (*print*, audiovisuel, multimédia etc.) constitutifs du projet.

1.3.2 Contenu de la mission

La mission de l'AMO muséographe sera menée sous l'autorité du Département de la Réunion – Direction des Bâtiments et des Espaces Publics, et du conservateur chef de l'établissement Musée historique de Villèle.

Les documents à produire se situeront dans la continuité :

- du Projet scientifique et culturel (PSC) élaboré par l'Etablissement et soumis à validation du Service des Musées de France (SMF) ;
- du pré-programme muséographique développé dans le cadre de l'AMO-Programmation pour servir de base à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Chaque phase de mission fera donc l'objet d'une validation par le Maître d'Ouvrage et ses partenaires. Un Comité Scientifique (CS) sera institué par le Maitre d'Ouvrage pour contribuer à définir et valider les orientations majeures du projet de l'opération.

S'il s'avère qu'une phase de mission ne peut justifier d'une validation et doit donc être reprise, le prestataire ne pourra prétendre à une quelconque rémunération complémentaire au titre de la reprise des études.

L'AMO-Muséographie participera à l'ensemble des réunions de travail organisées par l'AMO-Programmation ou le Maitre d'Ouvrage pour la présentation des différentes phases, ainsi qu'aux réunions du Comité Scientifique.

A chaque fin de phase de mission, le prestataire pourra réaliser les réunions :

- de présentation et de validation aux utilisateurs, à la DAC OI, aux usagers et à la Direction de la Culture,
- de présentation au comité technique de la Direction des Bâtiments et des Espaces Publics.
- de présentation aux services des Musées de France à Paris si nécessaire. Le prestataire devra inclure dans sa prestation, les coûts éventuellement liés à une présentation aux services des Musées de France à Paris.

L'AMO-Muséographie pourra assister le Maître d'Ouvrage dans l'organisation des réunions du Comité Scientifique.

2. ACTEURS

Maître d'Ouvrage :

Département de La Réunion
Direction Bâtiments et Espaces Publics
Personne à contacter : Nafisah OMARJEE
6 bis rue Rontaunay
97488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 90 86 15 – Fax : 0262 90 86 90
E-MAIL : nafisah.omarjee@cg974.fr

Horaires d'ouverture de bureaux :
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Programmiste :

GROUPEMENT In Extenso/Philippe DANGLES/ CETRAC Ingénierie /
IB Conservation VOLGA PAYSAGE
63ter, Avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt

Site concerné:

Musée Historique de Villèle : le Musée de la Société de l'habitation et de l'esclavage

3. DECOMPOSITION DE LA MISSION

Cette mission concernera les bâtiments ainsi que les parcours extérieurs.
Elle consistera à assister le Maître d'Ouvrage dans les phases décrites ci-dessous.

Dans le cadre de la mission AMO-Programmation, le maître d'ouvrage a confié à l'AMO-Programmiste la production d'un pré-programme muséographique, construit sur la base du

PSC, de nature à permettre le développement des études générales de définition et programmation, et la conduite de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le préprogramme définit notamment les points suivants :

- positionnement général de l'établissement au regard de l'histoire du site, de son patrimoine et de son environnement ;
- organisation générale de la visite en relation avec les typologies et la gestion des publics attendus ;
- organisation générale des contenus et collections, en fonction des espaces et des bâtiments proposés à la visite ;
- principes généraux de médiation par ensemble.

Le pré-programme muséographique servira de base à la production des esquisses des concurrents à la mission de maîtrise d'œuvre. L'AMO-Muséographe devra donc considérer le préprogramme et l'esquisse existants comme bases de son intervention.

Elle se déroulera en plusieurs étapes :

phase 1. Elaboration du programme muséographique général

(parallèlement à la phase APS de MOe)

- analyse et échanges sur la base du pré-programme et de l'esquisse, orientations de travail partagées
- préciser le contenu du parcours, l'organisation générale de la thématique dans les différents ensembles et les modalités de visite ;
- identifier les ensembles et les typologies des collections à mobiliser
- définir les supports de médiation (panneaux, cartels, dispositifs multimédia...)
- assister le scénographe pour définir le contenu et les technologies de médiation choisis pour chaque éléments du projet culturel ;
- écriture des textes ;
- proposition d'une charte graphique (logo, signalétique...)
- analyse de l'APS scénographique.

Phase 2. Elaboration du programme muséographique détaillé

(parallèlement à la phase APD de MOe)

- sélection définitive des œuvres présenter ;
- détermination de la nature et des dimensions des supports de médiation en collaboration avec le scénographe ;
- recherche et sélection des ressources utilisées dans les supports de médiation (panneaux, maquettes, reconstructions virtuelles...)
- élaboration des scripts, synopsis et contenus des illustrations des lots de productions audiovisuelles, logicielle et effets spéciaux ;
- mise au point des maquettes de principe des supports de médiation (panneaux, cartels...)
- finalisation de la charte graphique (logo, signalétique...)
- analyse de l'APD scénographique.

Phase 3. Elaboration du dossier de consultation des entreprises

(parallèlement à la phase PRO-DCE de MOe)

- rédaction définitive des textes nécessaires à la fabrication des supports de médiation (panneaux, multimédia...)

- rédaction des cahiers des charges de tous les éléments liés au contenu (audiovisuels, interactifs, maquettes...);
- analyse du PRO scénographique.
- proposition des compétences.

Phase 4. Assistance au choix des entreprises (lots concernés par la muséographie : multimédia, graphique, productions audiovisuelles, maquettes...)

- assistance à la rédaction des articles du Règlement de Consultation relevant de la thématique muséographie ;
- proposition de définition des capacités à demander aux candidats ;
- proposition d'une méthode et d'une grille d'analyse
- analyse des offres.

Phase 5 : Suivi de production et d'intégration

- suivi de la réalisation des contenus mis en œuvre par les lots liés à la muséographie (multimédias, graphiques, productions audiovisuelles, maquettes etc.)
- participation, autant que nécessaire, aux réunions DET organisées par l'équipe de MOE, lors de l'intervention des lots concernés ;
- assistance en phase d'intégration, mise en service et réglages des différents dispositifs ;
- assistance à la réception des travaux concernant les prestations citées ci-dessus.

4. COMPETENCES

Le programmiste devra justifier d'une expérience dans le domaine de la programmation d'établissement culturel à vocation muséographique et en conservation préventive et transmettre éléments suivants :

- des références imagées sur des sites patrimoniaux avec indication de la nature de la prestation, du montant des travaux, la date de réalisation de la prestation et le donneur d'ordre (public ou privé)
- justification de la compétence en musée de collection

Le candidat est libre de répondre en groupement ou de s'assurer le service de sous-traitants pour réunir l'ensemble des compétences demandées par le Maître d'Ouvrage.

5. DOCUMENTS REMIS AU TITULAIRE POUR LA BONNE EXECUTION DE SA MISSION

Le Maître d'Ouvrage remettra en début de mission les documents suivants au titulaire :

- Le préprogramme
- Projet Culturel et scientifique du Musée de Villele,
- Programme scientifique du parcours de visite et le parcours muséographique des collections,
- Plan topographique du site.

Le Maître d'Ouvrage,